

ARGUMENT

La question des liens familiaux est quasi consubstantielle aux violences sexuelles.

Une grande partie des violences sexuelles s'exerce entre auteurs et victimes au sein de la famille restreinte ou élargie.

Par ailleurs, même si ces violences s'exercent hors famille, il existe toujours des répercussions majeures sur celle-ci.

La question du maintien du lien familial, conjugal et parental se pose donc systématiquement : comment va réagir la famille au dévoilement des faits, à la condamnation de l'auteur(e), à une incarcération souvent longue ?

Le parent agresseur serait-t-il soutenu par son conjoint(e) ? Et si oui pourquoi ? Pourra-t-il/elle encore être un père/une mère pour ses enfants, que ceux-ci soient les victimes ou non ?

Quel sera le devenir de(s) l'enfant(s) victime(s) et des autres enfants dans un lien par le parent agresseur, avec l'autre parent, avec la fratrie ?

Y a-t-il un intérêt (et pour qui, pour quoi?), nécessité, possibilité de reconstruction d'un lien parental dans un tel contexte ?

La loi statue régulièrement sur le retrait de l'autorité parentale en cas de condamnation pour des violences intrafamiliales.

Ces décisions de justice provoquent parfois des incompréhensions chez les auteurs quand elles s'appliquent au reste de la fratrie (non victime directe).

Privés légalement et destitués symboliquement de leur place parentale, que devient ce lien aux enfants victimes et non victimes, du point de vue du parent agresseur comme celui de l'enfant victime ou non victime ?

En tout état de cause, la question des liens familiaux, qu'elle soit abordée en amont (existence préalable de dysfonctionnement dans ces liens, et leur participation aux passages à l'acte, surtout incestueux) et/ou en aval (conséquences d'un passage à l'acte, intrafamilial ou non, sur les liens familiaux) se pose et doit nous interroger dans la prise en charge tant des auteurs que des victimes.

PROGRAMME

Jeudi 10 Octobre 2024

8H45 : Accueil des participants par la présidente de l'ARTAAS

9H15 : Introduction par J.HETTE et C.SAMPO, référents Poitou-Charentes

9H30 : **Pr Daniel MARCELLI**, Professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent au C.H.Laborit, Poitiers

« Penser le devenir des liens de parentalité à l'épreuve des actes incestueux : un défi... »

10H30 : Pause

10H45 : Ateliers cliniques présentés par des professionnels

12H : Pause repas sur place

14H : **Philippe PICARD**, Juge des enfants, Tribunal Judiciaire, Poitiers

15H : **Mme MEVEL**, Docteur en psychologie, présidente de l'Association Psychanalytique des thérapeutes familiaux d'Aquitaine, Bordeaux

« Histoire de famille »

16H - 18H : Temps réservés aux adhérents ARTAAS

20H : Soirée festive

Vendredi 11 Octobre 2024

9H30 : **Pr Jean-Louis SENON**, Professeur émérite de psychiatrie au CH Laborit, Poitiers, expert judiciaire

10H30 : Pause

10H45 : Ateliers cliniques présentés par des professionnels

12H : Pause, repas sur place

14H : Table ronde avec 1) Mmes T.BERGER et E.LARBALETTE, psychologues du « Point Rencontre » de Poitiers (Association SOELIFA), 2) Equipe (Accompagnement Educatif Spécifique 33, Association girondine spécialisée et de prévention sociale, Bordeaux) et modérateur ARTAAS

16H : Clôture des journées nationales par la présidente de l'ARTAAS

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

Espace Mendès France
1 Place de la Cathédrale
86000 POITIERS

Accès :

À pied depuis le centre-ville

Contact des organisateurs

artaas2008@gmail.com

Inscriptions auprès du secrétariat de l'ARTAAS :

MAISON DES ASSOCIATIONS
ARTAAS / BAL 18
181 Avenue de Daumesnil
75012 PARIS
OU

Courriel : artaas2008@gmail.com
(joindre fiche d'inscription)

Tarifs (2 repas du midi et soirée festive du 10/10 comprise) :

Inscription non adhérent :	180 €
Inscription adhérent :	100 €
Inscription institutionnelle :	350 €
Inscription étudiant (sans soirée festive) :	50 €



PARENTALITE ET LIENS FAMILIAUX AU RISQUE DES VIOLENCES SEXUELLES



Journées nationales ARTAAS 10 et 11 Octobre 2024 POITIERS

N° Siret : 40895480800049 / code APE : 9499Z

www.artaas.org

FICHE D'INSCRIPTION
Journées Nationales ARTAAS
10 et 11 Octobre 2024

Nom
Prénom.....
Profession
Courriel
Tel personnel :professionnel :

Inscription personnelle non adhérent (180 €)
Inscription personnelle adhérent (100 €)
Inscription institutionnelle (350 €)
Inscription étudiant (50 €) (joindre justificatif)

Etablissement (Nom, adresse)
.....
.....
.....

Adresse personnelle
.....
.....
.....

Participera au déjeuner du 10 Octobre 2024 Oui Non
Participera au déjeuner du 11 Octobre 2024 Oui Non
Participera à la soirée du 10 Octobre 2024 Oui Non

Inscription et règlement (chèque à l'ordre de l'ARTAAS)
à adresser avant le 4 Octobre 2024 à :

ARTAAS
Maison des associations BAL 18
181 Avenue Daumesnil 15012 PARIS
ou

Courriel : artaas2008@gmail.com

En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être effectué
au-delà au 27 Septembre 2024